

Processus de suivi de l'exercice du personnel infirmier

Destiné aux préposés aux bénéficiaires, CEPIA, infirmières auxiliaires, CEPI et infirmières

Suivi de l'exercice du personnel infirmier en probation	
Problématique de compétences	
<u>Niveau 1</u>	– Rencontre – <i>Coaching</i> par un pair – Lectures et révision des outils – Formulaire d'appréciation de la contribution – Support d'une infirmière soutien clinique
Problématique de négligence ou d'attitude professionnelle	
***Aucune obligation en tant qu'employeur	Fin de probation

Suivi de l'exercice du personnel infirmier post probation	
Problématique de compétences	
<u>Niveau 1</u> Raisons possibles : manque de connaissances, manque de pratique, lacunes dans l'organisation du travail, etc.	– Rencontre – <i>Coaching</i> par un pair – Lectures et révision des outils – Formulaire d'appréciation de la contribution – Support d'une infirmière soutien clinique
<u>Niveau 2</u> Raisons possibles : difficultés dans l'administration des médicaments, lacunes dans l'évaluation clinique des usagers, prestation inférieure à celle de ses collègues, problématique du niveau 1 se poursuit malgré interventions, etc.	– Rencontre – Plan d'apprentissage individualisé – Préceptorat (si moins de 3 ans dans le secteur d'activités et si la démarche vient de l'employé) – Support d'une conseillère en soins infirmiers (CSI) – Avis à la conseillère-cadre en soins infirmiers (CCSI)
<u>Niveau 3</u> Raisons possibles : lacunes au niveau de l'exercice du jugement clinique, de la collaboration professionnelle, de la rigueur scientifique, problématique du niveau 2 se poursuit malgré interventions, etc.	– Implication de la conseillère-cadre en soins infirmiers (CCSI) – Rencontre officielle entre la CCSI, le gestionnaire et l'employé, et au besoin les relations de travail, afin de connaître les attentes de l'employeur – Plan de rehaussement des compétences comme avis écrit – Remise des outils nécessaires – Pratique encadrée si sécurité des usagers compromise : jumelage – Pratique rétrogradée, changement de poste ou changement de secteur d'activités : CSI → infirmière clinicienne, urgence → chirurgie – Évaluation écrite et/ou examen clinique objectif structuré (ECOS) afin d'évaluer si présence d'une problématique de négligence – Fermeture administrative du dossier de l'employé

Problématique de négligence ou d'attitude professionnelle	
***Selon les observations documentées	– Mesures disciplinaires pourraient s'appliquer – Congédiement

Personnes ressources — DSIEU		
Problématique de compétences	Personnel infirmier de la probation jusqu'à moins de 3 ans d'expérience dans un secteur d'activité	Catherine Roberge, CCSI 450-371-9920 #2670
	Personnel infirmier de plus de 3 ans d'expérience dans un secteur d'activité	Brigitte Duquette, CCSI 450-455-6171 #70337
Problématique de négligence	Tout personnel infirmier	Brigitte Duquette, CCSI 450-455-6171 #70337

Personnes ressources – Service relation avec le personnel
Consulter le <i>Qui fait quoi?</i> section DRHCAJ.

Brigitte Duquette, CCSI
Catherine Roberge, CCSI
2017-10-18 (dernière mise à jour 2018-03-07)